

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UNAN - Pays de Loire s'est tenue le samedi 20 décembre 2025, à 15 heures à Pornichet, dans la salle Evens de la Maison des Associations.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal de l'AGO 2024.**
2. **Rapport moral**, point sur les actions de l'exercice écoulé.
3. **Rapport financier**, cotisation, quitus au conseil d'administration.
4. **Renouvellement du conseil d'administration**
5. **Actions en cours et à développer**
6. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 15h00.

Associations présentes ou représentées: 6 sur 10 associations membres à jour de leur cotisation, à savoir ADPAPP, APPEP, AUPP, APP44, OICO, APSO85.

Le quorum de 50% plus un des membres est atteint, et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO 2024.

Le procès verbal de l'AGO du 7 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral

Les actions de l'UNAN Pays de Loire se sont déclinées aussi bien sur le plan local que sur le plan national.

2.1. Sur le plan local :

- Nous avons continué à collaborer avec les associations de Pornic, de La Turballe et du Croisic pour faire face à la situation de plus en plus critique de ces ports (entrée, pontons, élévateur, carburant...). A ce titre, nous avons notamment avec Pornic et l'UNAN France financé une consultation d'avocats pour étudier les recours possibles en cas de non application d'une DSP. Le dialogue est plus ou moins difficile avec le Syndicat Mixte (propriétaire de la majorité des ports de Loire-Atlantique) et Loire Atlantique Nautisme (gestionnaire des ports).
- Le contraste est fort avec la Vendée qui ne veut pas déléguer cette gestion à une structure intermédiaire, avec le Morbihan dont les ports sont exploités par la CPM sans l'objectif de rentabilité, avec la Charente Maritime où les plaisanciers de La Rochelle ont un siège au CA du Syndicat Mixte.
- Dans la continuité des recours de 2024, notamment auprès de la Chambre Régionale des Comptes, il semblerait qu'un audit du Syndicat Mixte soit en cours de démarrage.
- Un certain nombre de communications dans la presse (notamment Ouest France) ont contribué à faire connaître nos actions, et augmenter notre notoriété.

- Un sondage a été lancé à l'initiative des associations de Pornic et de La Turballe, sur la perception qu'ont les usagers des ports de Loire Atlantique de la qualité de leur gestion déléguée.
- Nous avons animé le GT Ports et ZMEL, avec un premier résultat de collation d'une bibliothèque de documents couvrant divers sujets liés à la gestion des ports par les associations. L'effort se poursuit sur l'organisation et l'accessibilité des documents dans le cadre de la base documentaire de l'UNAN France.
- Le contenu de cette base documentaire gérée par l'UNAN France, accessible sur demande aux présidents des associations adhérentes, est structuré sur deux niveaux:
 - Les documents de base UNAN (à savoir les 10 guides "administration des ports de plaisance", "service public local", "médiation administrative", "que signifie ce sigle?", "glossaire de la jurisprudence", "budget SPIC", "budget mouillages", "estimation du DAFN", "taxes foncières et ports de plaisance").
 - Un ensemble de documents d'origines diverses, actuellement découpé en 8 chapitres ("législation jurisprudence", "relations concessionnaires", "comptes des ports", "contentieux", "environnement écologie pêche", "éolien", "nautisme plaisance sécurité", "ports ZMEL").

2.2. Sur le plan national :

- L'UNAN France a rejoint la Confédération Mer & Liberté (ce qui au passage a nécessité comme mesure cosmétique de la rebaptiser en FNANP –Fédération Nationale des Associations de Navigateurs Plaisanciers). Cette CML représente environ 45.000 adhérents. La DGAMPA a en effet souhaité avoir un interlocuteur unique des plaisanciers et pêcheurs pour traiter les sujets. Votre Président en a été élu membre du CA et Secrétaire Général et co-animateur du Groupe de travail sur les ports et ZMEL. Les sujets que nous portons sont bien sûr l'acquisition d'un pouvoir délibératif, et non plus simplement consultatif, dans les conseil portuaires (ou bien la création de structures *ad hoc*), le renouvellement des ZMEL (sujet sensible dans le Morbihan), les questions relatives aux prises de pêche, etc.
- Des réunions régulières se tiennent avec l'administration (notamment la DGAMPA, les préfectures maritimes, etc.)
- Quelques réunions ont eu lieu avec des députés, des sénateurs et la nouvelle ministre de la Mer et de la Pêche Catherine Chabaud. Quelques documents résumant nos positions (état des lieux et pistes d'amélioration) leur ont été transmis.
- Nous avons continué notre travail de fond auprès des élus et des législateurs pour faire reconnaître les "droits" (mais aussi les devoirs) des usagers des ports. Nous avons tenu une réunion avec le maire de Saint Gilles Croix de Vie, qui est aussi le Président de l'AVEL (Association Vendéenne des Elus du Littoral). Le courrier écrit à la suite de cette réunion vous a été transmis.
- Nous vous avons transmis des informations nationales (communiqué sur les prises, l'évolution des quotas, la navigation dans les parcs éoliens, etc.)
- Au titre de l'UNAN nous avons participé au Conseil Maritime de façade NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), ainsi qu'à l'élaboration du Document Stratégique de Façade (à voir comme un instrument de dialogue avec professionnels et usagers de la mer - document à consulter sur le site UNAN Pays de Loire).

3. Rapport financier

- Les fonds disponibles sont actuellement de 1384,55 €. Les recettes s'élèvent cette année à 1644,60 € et les dépenses à 1327 €.

UNAN PDL - Exercice 2025

Date	Chq N°	Libellé/Opération	NB AD	Recettes	Dépenses	Cotisations 7560	Frais Bureau 6022	WEB 6262	Assurances et Avocats 6160	Frais Déplacements 6251	Réceptions 6021	Frais bancaires 6270
07/01/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2436600324068			2,00 €							2,00 €
16/01/2025	Virement	ADPAPP - Cotisation	187	355,30 €	50,00 €	355,30 €						
16/01/2025	Virement	APSO - (Pas de fiche d'adhésion)			50,00 €	50,00 €						
22/01/2025	Virement	AUPM - (Pas de fiche d'adhésion)			50,00 €	50,00 €						
05/02/2025	Virement	AUPV - Saint-Gilles Croix de Vie	90	240,00 €		240,00 €						
07/02/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2503100346683			2,00 €							2,00 €
07/03/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2505900365819			2,00 €							2,00 €
18/03/2025	Chèque	AUPP	105	199,50 €		199,50 €						2,00 €
18/03/2025	Chèque	OICO	60	114,00 €		114,00 €						2,00 €
18/03/2025	Chèque	CCC - Le Croisic - (Adhérents = 312)	312	50,00 €		50,00 €						
19/03/2025	Virement	APP44 - PORNIC	188	357,20 €		357,20 €						
19/03/2025	Virement	(Aucune fiche d'adhésion ??)	94	178,60 €		178,60 €						
07/04/2025	Virement	UP LA TURBALLE - (Pas de fiche d'adhésion)		50,00 €		50,00 €						
07/04/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2509000346458			2,00 €							2,00 €
07/05/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2512000344188			2,00 €							2,00 €
07/06/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2515100034104			2,00 €							2,00 €
07/07/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2518100372041			2,00 €							2,00 €
09/07/2025	chèque 3636957	MMA Assurances			496,00 €				496,00 €			
07/08/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2521200305052			2,00 €							2,00 €
08/09/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2524300033723			2,00 €							2,00 €
18/10/2025	Chèque 3636958	FRIANBIZ-AssoWeb-Fact FC-18102025-20778			119,00 €			119,00 €				
07/11/2025	Virement	Coudray Urbanlaw - Avocat			690,00 €				690,00 €			
07/11/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2530400327619			2,00 €							2,00 €
07/10/2025	Prélèvement	Facture CA - N°2527300276343			2,00 €							2,00 €
			1036	1 644,60 €	1 327,00 €	1 644,60 €	0,00 €	119,00 €	1 186,00 €	0,00 €	0,00 €	22,00 €

COMPTES FINANCIERS

Compte courant Banque - 5120			Compte Epargne - 5121			Compte Caisse - 5300		
Date	Libellé	Solde	Date	Solde	Date	Libellé	Solde	
31/12/2024	Solde de Banque	1 036,02 €	31/12/2023	30,03 €	31/12/2023	Solde Caisse	0,00 €	
	Solde de Banque évolutif	317,60 €	01/01/2024 Intérêts	0,90 €				
	Solde disponible	1 353,62 €		30,93 €		Solde évolutif Caisse	0,00 €	
Capital disponible			1 384,55 €					

- La cotisation est aujourd'hui de 1,90€ par adhérent pour les associations membres, dont 1€ repart vers l'UNAN France.
- Cette règle générale est aménageable au cas par cas: cotisation forfaitaire pour les nouvelles associations adhérentes, ou calcul différent pour les associations comportant beaucoup d'adhérents pour peu de bateaux.

Quitus est donné à l'unanimité au conseil d'administration.

4. Renouvellement du conseil d'administration

- Cette année les associations de plaisanciers de Piriac, La Turballe, Le Croisic, et les Sables d'Olonne nous ont rejoint. Ce n'est apparemment pas le cas de Préfailles en dépit de l'adaptation possible de la cotisation à son cas particulier. La prospection vers d'autres ports reste une action à poursuivre.
- Benoît Renard (APPEP) se retire du CA, et y sera remplacé autant que de besoin par Paul Suinat ou Yves Thomère. Maurice Hervy a continué pour des raisons historiques à gérer notre trésorerie bien que son association, l'APPBP ait choisi de rester à l'écart. Cette anomalie sera prise en compte dans la nouvelle composition du bureau: Président (sans changement) Bertrand Lavayssiére, secrétaire (sans changement) Yves Correc, trésorier Jean-Charles le Bail, trésorier adjoint Maurice Hervy.

5. Actions en cours et à développer, questions diverses

Points abordés lors du débat qui a suivi la présentation du rapport moral.

- Connaître la loi (effort sur la documentation et sa diffusion, Base documentaire de l'UNAN)
- Faire respecter la loi (quels moyens d'action contre les structures de gestion?).
- Les structures de concertation (CLUPIP, CP, ...) pour autant que les usagers y aient une voix délibérative.
- Améliorer la communication vers les adhérents au sein des associations, qui méconnaissent souvent les actions de l'UNAN (newsletter?).

La séance est levée vers 16h30.

Le président, Bertrand Lavayssière



Le secrétaire, Yves Correc

